

Au groupe de concertation "Marée basse"
de la carte des dangers
crues de la Sorne

N/réf. DS/at

Cours_d_eaux\Carte des dangers\
Groupe_concertation\Correspondance\lettre_090526.doc

Delémont, le 26 mai 2009

Séance de concertation du 10 juin 2009

Mesdames, Messieurs,

Comme vous l'aurez constaté depuis le début de l'année, la démarche participative se trouve au cœur du projet « Delémont marée basse ». Une première phase s'est déroulée fin mars – début avril. Depuis, le projet a été développé, sur la base des remarques et propositions que nous avons recensées. Afin de vous présenter les dernières réflexions et surtout pour que vous puissiez vous exprimer sur le projet en cours, nous vous invitons à participer, comme annoncé dans notre courrier du 17 avril dernier, à la

2^{ème} séance de concertation 2009
mercredi 10 juin, à la salle du Conseil de Ville
(2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville)
entre 17h00 et 20h00 (accueil dès 16h30)

Contrairement à la séance précédente, un seul représentant par groupe est demandé. Nous vous serions très reconnaissant de confirmer votre présence au secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (032 421 92 92 ou uetp@delemont.ch) jusqu'au vendredi 5 juin au plus tard.

Nous vous rappelons que de nombreuses informations se trouvent sur le site internet de la commune (www.delemont.ch, cliquez sur « Delémont marée basse » à la page d'accueil).

D'autres informations vous parviendront jusqu'au 5 juin. Pour la réussite de la prochaine séance de concertation, il est essentiel que chacun d'entre vous en prenne connaissance avant le 10 juin.

En nous réjouissant de vous rencontrer prochainement et de participer avec vous à cette aventure "Delémont marée basse", nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

DEPARTEMENT ET SERVICE DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Françoise Collarin

Hubert Jaquier

David Siffert

Conseillère communale

Urbaniste communal et
Chef de service

Ingénieur communal
Chef de projet